

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 2592
- Nombre de bulletins nuls : 31
- Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrage valablement exprimés : 1157

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
ADM 81	1157

Attribution des sièges :

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

La commission départementale détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrage valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires des communes à élire au Conseil d'administration.

Les représentants au Conseil d'administration du Centre de gestion sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

1. Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \quad \text{Soit } \frac{1157}{3} = 385,66$$

2. Attribution des sièges au quotient :

Liste : ADM 81 Nombre de voix obtenues

$$\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} \quad \text{Soit } \frac{1157}{385,66} = \dots \quad \text{Soit } 3 \text{ Sièges}$$

Liste : Nombre de voix obtenues

$$\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} \quad \text{Soit } \dots = \dots \quad \text{Soit } \dots \text{ Sièges}$$

Soit 3 Sièges attribués.

Nombre de sièges restant à pourvoir : 0

3. Attribution des sièges à la plus forte moyenne :

Liste : Nombre de voix obtenues
 Nombre de sièges obtenus +1 Soit _____ = Soit Sièges

Liste : Nombre de voix obtenues
 Nombre de siège obtenu +1 Soit _____ = Soit Sièges

Un siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste :
 Ou, si des listes ont la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix,
 soit la liste :
 Ou, si des listes qui ont la même moyenne ont recueillis le même nombre de voix, un siège est attribué par voie de
 tirage au sort, soit la liste.....

Liste : Nombre de voix obtenues
 Nombre de sièges obtenus +1 Soit _____ = Soit Sièges

Liste : Nombre de voix obtenues
 Nombre de siège obtenu +1 Soit _____ = Soit Sièges

Un siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste :
 Ou, si des listes ont la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix,
 soit la liste :
 Ou, si des listes qui ont la même moyenne ont recueillis le même nombre de voix, un siège est attribué par voie de
 tirage au sort, soit la liste.....

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus :

Membres titulaires	Membres Suppléants	Nom de la liste
M ^{lle} DEDIEU Lucine	M. BOURDEL Michel	ADH 81
M. CRAYSSAC Claude	M. VIDAL Vincent	ADH 81
M. MADAOLE Christine	M ^{lle} PORTAL Bénédicte	ADH 81

Observations et réclamations :

.....
 RAS

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 22 juin 2026 àh est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,

Nom Prénom Qualité

CALS Sylvain, Président



Le Secrétaire,

Nom Prénom Qualité

SOULIE Nadège
Secrétaire



**Les représentants de la commission
de recensement et
dépouillement des votes**

Nom Prénom qualité

LEBRIN Eric

MACRO Christine

VIGOROUS Thyrion

HONCET Catherine

